



Contributions lors des ateliers de concertation de diagnostic

RD 962 - Laval-Mayenne - Section de Martigné-sur-Mayenne-sur-Mayenne – Sacé



Les contributions qui suivent sont restituées dans leur forme d'origine, telles qu'elles nous ont été communiquées, afin de garantir une restitution fidèle et exhaustive des propos exprimés lors des ateliers.

1.1 CONTRIBUTIONS SUR L'ATELIER DE CHALONS-DU-MAINE – 19/06/25 – 20 PERSONNES SE SONT EXPRIMEES

Sur le thème accès au territoire :

- Il pourrait être aménagé un tourne-à-gauche aux carrefours des cerisiers et des Marcherues.
- L'aménagement en tourne-à-gauche devrait être proposé avant 2035, alors que c'est l'échéance du dossier.
- Il pourrait être réalisé au niveau du giratoire à Martigné-sur-Mayenne des passages piétons pour améliorer les traversées piétonnes qui sont problématiques.
- Deux accidents ont eu lieu sur la RD12, au niveau de virages, les bermes sont en cause.
- La RD12 est ressentie dangereuse, la voie pour rejoindre la Mayenne, pour les piétons, et les vélos est trop compliquée.
- Au niveau du giratoire du Berry, accident de deux poids lourds ayant fait un mort, qui n'est pas signalé. Oui car accident survenu après 2022.
- Il faudrait prévoir plus d'aménagements sur place pour une meilleure sécurisation. Il faudrait prévoir plus de bus entre Laval et Mayenne.
- Il faudrait prévoir un PEM au droit du giratoire de Martigné-sur-Mayenne.
- Il faudrait prévoir un carrefour giratoire au niveau de Martigné-sur-Mayenne, qui est dangereux, et notamment améliorer le passage des piétons au niveau de l'arrêt de bus.
- Carrefour des Cerisiers, prévoir un aménagement d'évitement. Une voie en tourne à gauche pourrait être envisagée.
- La sortie de Sacé pour aller en direction de Laval pourrait être faite aussi par voie en insertion.
- Carrefour des Marcherues à sécuriser, notamment pour les engins agricoles.
- Avant de penser à l'aménagement global, il faudrait traiter les carrefours.
- La circulation des engins agricoles est forte, avec un risque de dépassement non autorisé.
- Il pourrait être intéressant de créer des itinéraires de substitution pour limiter les engins agricoles sur les voies rapides. Il y a donc des voies de desserte à imaginer.
- Stationnement des poids lourds le long de l'itinéraire, notamment au niveau du Berry.
- Les accidents mortels sur la RD962 ne sont pas à considérer, car ils sont liés à un malaise et à un suicide.

- Il est important de dire que la circulation est fluide, car ce n'est pas dit dans la présentation.
- Il est important de dire que l'accidentologie n'est pas forte.
- Le ralentissement à Martigné-sur-Mayenne au niveau du giratoire permet surtout de limiter et réguler l'apport de trafic au niveau des anneaux à Laval / entrée de Mayenne.
- Les aménagements aux Marcherues permettent d'avoir une meilleure visibilité, mais il est proposé de créer un tourne-à-gauche. S'il y a des morts, les responsables seront les élus du département.
- Il est important de dissocier le nord de Martigné-sur-Mayenne et le sud, notamment, puisqu'au nord, il n'y a que des carrefours à niveau à sécuriser, alors qu'au sud, il peut être fait d'autres partis d'aménagement.
- Évaluer les partis d'aménagement, selon les différentes parties entre le Nord et le sud.
- Lorsqu'il y a des voies express et qu'il y a un accident, les usagers sont bloqués. Il faut donc prévoir un aménagement avec des échappatoires.
- Carrefour RD250xRD962, le stop est souvent grillé.
- Au rond-point de Martigné-sur-Mayenne, nombreuses traversées de gibier.
- Il sera intéressant de contacter les assurances pour référencer les accidents de gibier.

Sur le thème cadre de vie des habitants :

- Il y a des points plus bruyants que d'autres, notamment au niveau de la RD12.
- Y a-t-il eu des mesures spécifiques du niveau de bruit au niveau du rond-point de la RD12xRD962 ?
- Pourquoi les 20 mesures les plus bruyantes sont hors agglomération ? c'est-à-dire là où la vitesse est la plus importante, alors que la distance est la même.
- Il y a des niveaux sonores diurne, mais y a-t-il eu des niveaux sonores nocturnes ? Oui, il y en a eu.
- Il n'y a pas eu de mesure sur la rue en sortie de Martigné-sur-Mayenne, vers le nord, en direction de la zone d'activité. Ce qui est un manque.
- Il est demandé la mise en place de protections acoustiques notamment murs anti-bruit ou de protection d'arbres au niveau de Martigné-sur-Mayenne.
- Il est demandé des solutions pour étudier un bitume qui serait plus silencieux.
- En l'état actuel des choses, le bruit de la RD962 n'est pas réellement un problème majeur pour les résidents au bord de la RD962, mais il faudrait veiller à ce qu'avec les aménagements futurs cela ne le devienne pas.
- Prévoir des murs anti-bruit le long des lotissements ou habitations proches existantes.
- En termes de bruit, on pourrait surtout envisager de réduire le trafic, notamment en travaillant sur le covoiturage.
- Le covoiturage, c'est bien, mais cela demande plus d'organisation.
- La création de P+R pourrait être envisagée également pour réduire le trafic.

- Il faudrait prévoir plus de fréquences pour les bus, notamment en heure de pointe car aujourd'hui, ils sont saturés alors qu'on pourrait avoir plus de passagers si ce n'était pas le cas.
- La voie de halage et la voie verte sont bien, mais ça fait beaucoup de kilomètres en plus pour être utilisé comparativement à la voiture. Si vous voulez traverser d'Est en Ouest la RD962, ça devient de plus en plus compliqué.
- Difficile aussi à vélo, puisqu'il faut emprunter des routes qui ne sont pas adaptées.
- Les habitants qui sont au bord de la RD 962 sont souvent des habitants de longue date ou venus en connaissance de cause.
- Créer certaines routes en déblai pourrait être aussi intéressant.
- Il faudrait transmettre les résultats des mesures effectuées aux personnes qui ont participé. C'est une demande qui est faite au Département.
- Ne pas déplacer les problèmes de bruit avec la création d'une déviation.
- Il pourrait être créé un parking de covoiturage plus au Nord et rendre surtout l'accès au parking de covoiturage existant plus facile, (qui est en réalité le parking du cimetière) car sa configuration est trop complexe.
- Il faudrait aussi, au niveau des arrêts de bus, prévoir des passages piétons et de l'éclairage ainsi que des protections sonores sur les habitations, qui souffrent aujourd'hui de points noirs de bruit.
- Concernant les autres modes qui pourraient être utilisés, les voies vertes et les accès ne sont pas sécurisés.
- Il manque d'itinéraires cyclables, surtout de Martigné-sur-Mayenne après le carrefour des Quatre chemins.
- La subvention n'existe plus de la part de la CC Mayenne et de la région depuis quelques temps déjà. Donc, aujourd'hui, il faut faire appel à Blablacar Daily pour se déplacer, cela est même dommageable que les collectivités ne se manifestent pas plus.
- Les transports en commun sont saturés, notamment la ligne 102. Elle n'est pas assez fréquente en heure de pointe ce qui empêche de la prendre.
- Il faut aussi prévoir une deuxième aire de covoiturage au niveau de la future zone du Berry.
- Il faudrait réaliser une traversée dénivelée pour les piétons entre le centre du village et le cimetière pour la traversée de la RD 962. Elle apparaît tout à fait justifiée aujourd'hui avec le nombre de traversées quotidiennes. Elle devrait être accessible aux piétons, aux deux-roues et aussi aux cavaliers. Prendre exemple sur ce qui a été fait à l'espace Mayenne.

Sur le thème activité agricole et autres activités économiques :

- L'agriculture est largement présente sur le territoire.
- Aucun hectare de libre sur la commune de Martigné-sur-Mayenne.

- Nombreux jeunes exploitants agricoles qui s'installent.
- Beaucoup d'exploitations agricoles identifiées, dont les données, ne sont pas forcément à jour.
- Il est nécessaire d'assurer le passage de part et d'autre de la RD ou de conserver les passages.
- Il y a un enjeu important sur les largeurs de voiries, notamment pour les gros engins agricoles.
- Enjeu pour les zones d'activité importantes, pour conserver les Commerces de proximité.
- La RD 962 est une vitrine importante.
- Route de Sacé entreprise, travaux Agricoles, ETA, avec beaucoup de flux d'engins. Route de Montgiroux, Site coopératif agricole, TVNA, avec des flux d'engins agricoles importants.
- Passage de Gibier au giratoire du Berry, au carrefour de l'Arnerie, notamment.
- Centre équestre du Grand Montgenard, Route de Cornu.
- Il y a des hauteurs à prendre en compte pour les camions, paille, les bétailières à deux niveaux qui ne passent pas sous les ponts.
- Il faut faire des passages adaptés à la grande largeur des engins, avec des chargements agricoles, notamment pour les ponts et les croisements.
- Prise en compte des prairies aussi autour des fermes, élevage laitier avec beaucoup de pâturage.
- Si la voie express se fait à l'Est ou à l'ouest, il y aurait plus de terres utilisées et donc sacrifiées pour connecter quoi ? La RD12 ? Perte d'attractivité des Commerces de la commune. Et quid des zones artisanales, s'il y a une voie express qui est faite ?
- Carrefour RD250xRD962, Entreprise de Travaux Agricoles, donc très fort passage de véhicules agricoles.
- Accessibilité du bourg de Martigné-sur-Mayenne avec la création d'un passage piéton au giratoire.
- S'il y a déviation et Route Express, perte de clientèle pour les Commerces de Martigné-sur-Mayenne : 8 à 8, boulangerie, Artipole, sérigraphie, marché, mille.

Sur le thème de l'environnement :

- On note de nombreuses traversées de Gibier au nord de la zone d'études.
- Au niveau du Carrefour des Chevries, on note également des buses, des hirondelles et des chouettes chevêches.
- Au nord de la future zone à urbaniser, il y a la source du ruisseau de la Motte et on note également la présence de Ragondin. Un peu plus à l'ouest, on note la présence de faucon, et de chevêche au niveau du ruisseau de la Motte.
- Au nord-ouest de la RD12, au niveau des bâtiments agricoles, on note des chouettes chevêches, des chouettes effraies et des chiroptères,

- Également, avec la présence de zones humides, plusieurs mares à proximité des bâtiments agricoles.
- On note au niveau de la traversée du Ruisseau de la Guyardière, plusieurs traversées de gibier.
- Au sud de la zone d'étude, à l'ouest du Carrefour des Cerisiers, on note la présence de plusieurs mares.
- Globalement, il est important de préserver l'environnement, d'effectuer des tracés sur place, et notamment la sécurisation des carrefours.

1.2 CONTRIBUTIONS SUR L'ATELIER DE SACE – 24/06/25 - 38 PERSONNES SE SONT EXPRIMEES

Sur le thème accès au territoire :

- Il a été identifié un accident de gibier en avril 2024, Il y en a eu une trentaine en 2024.
- Il y a deux autres accidents matériel la même semaine que le suicide au niveau nord des Chevries.
- Au niveau des Cerisiers, aller plus loin dans l'aménagement aujourd'hui effectué en réalisant un tourne à gauche.
- Sur la route de Sacé, il y a eu plusieurs accidents matériels.
- Ne pas faire un aménagement sur la RD962 uniquement avec une entrée et une sortie, sans point d'échange entre le Nord et le sud.
- Attention à la vie locale. Attention également à la desserte des activités, notamment sur les Cerisiers. De nombreuses activités, agricultures comprises, ont des voies trop étroites, 5 mètres non suffisants.
- Réaliser un tourne à gauche au niveau du Carrefour des Cerisiers, en attendant l'aménagement complet.
- Carrefour des Cerisiers, deux carrefours à aménager ou un seul pour concentrer les flux pour une meilleure visibilité.
- Ramener la RD250 vers le giratoire de Martigné-sur-Mayenne en passant par l'arrière, ou prévoir un passage dénivelé.
- Manque environ 300 mètres de piste cyclable au nord de Martigné-sur-Mayenne.
- Manque d'aménagements pour les modes doux entre Sacé et Martigné-sur-Mayenne.
- Traversées de la RD 250 très compliquées le matin et le soir, en heure de pointe, liées aussi aux entreprises agricoles.
- Voie parallèle entre la RD200 et la RD12 serait intéressante à requalifier.
- Ralentir la vitesse entre la RD 12 et la RD 250 permettrait de réduire le bruit.

- Un seul carrefour pour ramener sur la route de Châlons-du-Maine en tourne à gauche serait un aménagement de moindre coût et permettrait de sécuriser les Marcherues, les Cerisiers et Domeriers.
- Passage piéton-vélo en dénivelé, souterrain au niveau du cimetière pour desservir l'arrêt de bus ou covoiturage. Il devrait permettre la traversée piétons, deux roues et également des cavaliers.
- Réaliser des bretelles de sortie pour les véhicules lents au niveau des différents carrefours à sécuriser.
- Mettre un radar pour limiter la vitesse aux Marcherues et aux Cerisiers. 90km/h c'est trop élevé. 70 km/h serait plus adapté.
- Un aménagement de moindre coût avec des carrefours sécurisés permettrait de maîtriser les couts, sans réaliser une 4 voies.
- Aménager la route existante pour la rendre moins accidentogène.
- Carrefour des Domeriers à aménager. Ramener les habitants sur une voie de desserte ou effectuer un aménagement par tourne à gauche.
- Sentiment de danger pour tourner à gauche au niveau des carrefours des Marcherues.
- La RD 12 devrait être prioritaire.
- Évocation d'un projet entre la RD 250 et la voie communale, inscrit au PRD.
- Aux Marcherues, il y a une coiffeuse avec environ 400 clients.
- Actuellement, la RD 962 n'a pas de configuration accidentogène.
- Voie douce à considérer, RD12 vers la Mayenne, voie vers la Motte-Husson.
- Zone d'activité, voie parallèle pour récupérer les habitations.
- Attention au plan d'épandage, Vaubernier. Artisans Artipôle, RD962 est une vitrine, Quid d'une déviation ?
- Aujourd'hui, Artipôle, 40 salariés, 196 adhérents. Perte d'attractivité possible. L'entrepreneuriat à Martigné-sur-Mayenne représente 40 entités.
- Aire de covoiturage, vérifier les conditions de sécurité, attention aux différents usages, les manœuvres sont difficiles.
- Coût modéré à privilégier avec des aménagements plus contraints, pour limiter la dépense d'argent du contribuable.

Sur le thème cadre de vie des habitants :

- Il pourrait être envisagé des murs anti-bruit à réaliser en habillant par de la végétation. Mais également, réduire le trafic en créant des pistes cyclables, notamment à prolonger du bourg vers le Berry.
- Créer un parking de covoiturage plus au nord. Le parking de covoiturage actuel est bien utilisé.
- Artipôle, 40 salariés, dont la plupart habitent à Martigné-sur-Mayenne, Idem pour Vaubernier, possibilité de créer des aménagements pour les modes actifs.

- Développer les transports en commun en heure de pointe. Avec un arrêt sur Martigné-sur-Mayenne, qui est bien positionné mais sous-utilisé au vu de la demande.
- La création d'une piste cyclable vers le chemin de halage serait souhaitable.
- Stop & GO Car, start-up avec ligne de covoiturage numérique à envisager. Entre Angers et le Lion-d'Angers, application qui permet de prendre en charge les usagers, qui pourrait être remise en place ici.
- Au niveau des Marcherues, aménager un tourne-à-gauche ou mettre en place une réduction de vitesse pour la traversée.
- Ne pas réaliser de merlon, mettre plutôt des murs anti-bruit.
- Travailler sur des bitumes moins bruyants, avec un revêtement très important.
- Limiter aussi la vitesse sur certaines sections pourrait être utile.
- Le trafic baisse la nuit, mais commence tôt le matin, 4h30 environ.
- L'aire de covoiturage est déjà limitée. Possibilité de créer une autre aire au niveau du giratoire de Berry.
- L'offre de transport en commun n'est pas assez soutenue.
- Concernant les cyclistes, le développement de l'offre entre le bourg et la zone de Berry serait intéressante.
- L'aménagement d'un passage souterrain, vélo, piéton, entre l'accès à la Mayenne et le chemin de halage serait aussi souhaitable.
- Prendre connaissance du PPBE du département.
- Réaliser aussi des murs anti-bruit avant de réaliser l'aménagement sur la RD 962.
- Le niveau de bruit est aujourd'hui acceptable. Les gens sont là en connaissance de cause.
- En première réunion publique, ils cherchaient à droite ou à gauche pour faire une déviation et aujourd'hui, on nous parle en plus de route express, quid des engins agricoles.
- Le parking de covoiturage est insuffisant. Pourquoi ne pas faire un autre parking de covoiturage au secteur du Berry
- Améliorer l'offre de transport en commun avec plus de fréquence et des plus petites navettes aux heures creuses.
- Différencier les deux sections au Nord avec les trois carrefours, avec notamment la prise en compte des engins agricoles au niveau des Chevries.
- Piste cyclable du bourg pourrait être faite jusqu'aux Quatre Chemins.
- Au niveau des vieilles habitations, améliorer l'acoustique en les aidant financièrement.
- Pourquoi Sacé ne serait pas desservie par les transports en commun pour améliorer l'offre ?
- Est-il possible sur le parking de covoiturage de mettre des stationnements vélos sécurisés ?
- Au niveau du giratoire RD12xRD962, aménager une voie souterraine accessible, piétons, cyclistes et également équestres.

- Réaliser des aménagements pour limiter la vitesse au niveau des différents carrefours.
- Réaliser des murs anti-bruit.
- Travailler sur les revêtements plus silencieux.
- Autour du cimetière ou à proximité, agrandir le P+R pour plus de places en covoiturage.
- Revoir la traversée au niveau du giratoire RD12xRD962 en créant une traversée souterraine.
- Ne pas déplacer le bruit. Sur un fuseau est ou ouest, alors qu'on pourrait réaliser des améliorations sur l'axe, lui-même.
- Laiterie, ANPE, créer un aménagement cyclable pour aller jusqu'au bourg de Martigné-sur-Mayenne.
- Remettre des rails sur les voies vertes, ce ne serait pas une idée ?
- Transport en commun : augmenter l'offre, notamment en heure creuse, pour diminuer les véhicules sur la route. Pourquoi ne pas faire comme dans les grandes agglos ? supprimer le stationnement pour améliorer les transports en commun ?
- Au niveau du bruit, les PL sont aussi fortement responsables, en plus de l'usure de la chaussée.

Sur le thème activité agricole et autres activités économiques :

- Les exploitations et productions biologiques ne sont pas mentionnées
- Crainte sur l'emprise foncière et l'impact environnemental d'un projet de réaménagement sur la RD 962, quel qu'il soit.
- Crainte et inquiétude sur la compétitivité et le futur des zones d'activité du Berry et des commerces interne au bourg.
- Fortes activités agricoles sur le territoire, craintes sur le remembrement et la répartition des parcelles agricoles dans le cas d'aménagement de la RD 962.
- A noter également la future installation de 14 jeunes sur la zone d'études.
- Pour information, 75% des membres des jeunes agriculteurs sur le canton sont localisés sur le secteur Martigné-sur-Mayenne, Sacé, Commer.
- Mettre une bretelle pour sortir les véhicules lents en direction de Commer au niveau des Chevries.
- Multiples commerces dans le bourg de Martigné-sur-Mayenne à disposition des usagers de la route.
- Dynamisme du commerce local. Une déviation serait très préjudiciable aux commerces.
- 14 jeunes en études ou salariés agricoles, avec un souhait de s'installer.
- Emplacement Terrena sur la RD12, gênant, générant un trafic et une activité agricole prononcée.
- Victime de la zone artisanale sur le tracé actuel, attention à un éventuel déplacement de la route.

- Sur le commerce local, visibilité des entreprises le long de la RD 962. Demain, elles ne seront plus visibles s'il y a une nouvelle route. Il faudra aussi assurer les accès pour les livraisons.
- En quoi une route où l'on roule plus vite participe à un développement de l'activité économique d'un petit village comme Martigné-sur-Mayenne ?
- On laisse toutes les activités agricoles et économiques telles qu'elles sont et puis, c'est tout. On n'a pas d'argent.
- Développer un projet de station essence sur le secteur serait un plus.
- Il faut assurer le maintien de la desserte du garage Sacé automobile sur la RD 962 de façon à conserver son activité. VC garage Sacé automobile.
- En venant de Laval, la réalisation d'une chicane au carrefour d'accès à Sacé serait moins accidentogène et semble pouvoir être réalisable avec la largeur de la route de dégagement.
- Destruction de zones agricoles et naturelles, 8 km de long, 40 à 50 m de large, 40 hectares de terres agricoles qui seraient perdues à minima.
- La Gouaudière : A quelle sauce on va être mangé pour les prochains travaux ? Terres de chaque côté de la 4 voies.

Sur le thème de l'environnement :

- Au nord de la zone, sur les trois carrefours à sécuriser, zone de franchissement de Gibier.
- Identification ruisseau de la Motte.
- Il a été constaté au droit de l'aire d'étude des chouettes chevêches.
- Au niveau du ruisseau de La Guyardières de nombreuses zones humides ont été également identifiées.
- Plus au sud, au niveau du Carrefour des Cerisiers, on note en effet la présence de deux mares. On note aussi la présence de Piques prunes. Il manque une zone humide à cet endroit. On constate également sur cette parcelle des salamandres.
- Au niveau de la fin de la 4 voies au sud, Il est noté qu'il y a des zones aujourd'hui qui pourraient servir de compensation.
- Enfin, toujours au niveau de la 4 voies au sud, on note de nombreuses traversées de gibiers.
- Châtaigniers et chênes remarquables sur le chemin Clos aux Dames.

1.3 SYNTHÈSE DE L'ATELIER A COMMER – 25/06/25 – 26 PERSONNES SE SONT EXPRIMÉES

Sur le thème accès au territoire :

- Une voie de desserte au niveau du carrefour de Chevris est actuellement en cours.
- La voie de décélération est trop courte en direction de Laval vers Commer.
- Créer un aménagement au carrefour des Chevries pour desservir l'ensemble des habitations sur le secteur.
- Au niveau du Carrefour de Sacé et des Marcherues, réaliser un aménagement en tourne-à-gauche.
- La voie parallèle à la RD 962 pourrait être réhabilitée.
- Les accidents mortels indiqués sur la RD962 ne doivent pas être indiqués car ils sont liés à un malaise et à un suicide. La route n'est pas dangereuse.
- Aménager des bretelles de sortie pour les véhicules lents au niveau des différents carrefours à sécuriser
- Aménager un carrefour giratoire au niveau de Martigné-sur-Mayenne, qui est dangereux, pour améliorer le passage des piétons, cycles et cavaliers.
- Il faudrait traiter les carrefours de l'axe avant de penser à un aménagement lourd.
- La circulation des engins agricoles est forte sur le territoire
- Il est important de dire que la circulation est fluide sur l'axe
- Rien ne sert de gagner du temps sur l'axe car il y a des bouchons en entrée de Laval.

Sur le thème cadre de vie des habitants :

- Au niveau du giratoire RD 12xRD 962, traiter les traversées piétonnes, cyclables et équestres.
- Créer un aménagement du bourg vers le giratoire du Berry pour les cycles notamment.
- Covoiturage : créer une aire au niveau de Martigné-sur-Mayenne au nord, mais aussi en direction de Moulay ou Commer. Faire un parking sécurisé, pour tous les modes, notamment vélo.
- Aménager des murs anti-bruit au niveau des Chevries et des Marcherues.
- Pourquoi ne pas étudier un aménagement du carrefour des Chevries en souterrain
- Sécuriser les mouvements tournants et traversées de carrefour en aménageant un seul carrefour.
- Trouver un équilibre de distribution des flux sur les trois carrefours peut-être.
- Aménager la bande de roulement en travaillant sur des bitumes silencieux.
- Le parking de covoiturage est accessible, mais aujourd'hui, saturé.
- Sécuriser les traversées au niveau du giratoire RD12xRD962. Pour tous les modes.

- Entre le Berry et le Giratoire, il y aurait une possibilité de créer une piste cyclable en plus du trottoir.

Sur le thème activité agricole et autres activités économiques :

- Les zones agricoles sont à fort potentiel en termes de rendement terre profonde.
- Il faut prendre en compte la future zone commerciale à l'entrée de Martigné-sur-Mayenne au droit RD962xRD250.
- Attention aux commerces de Martigné-sur-Mayenne,
- Le tracé actuel permet de bénéficier aux commerces de proximité. Attention à ne pas les faire mourir en éloignant les flux.
- Deux entreprises de négoce agricoles, Terena et Télén, engendrent une forte circulation d'engins agricoles, notamment aux moissons, en été et en automne.
- Le budget ne peut-il pas servir à la sécurisation sans faire un aménagement en 2X2 voies ? L'impact budgétaire n'est-il pas important ?
- Lors de l'aménagement des voies parallèles pour les engins agricoles, attention à leur largeur. Ne pas refaire, comme la voie de Commer, pistes cyclables trop larges et routes parallèles trop étroites.
- Quelle est la réelle nécessité de ce projet ? Impact financier, impact foncier, impact humain ?
- Activité agricole saine sur le territoire avec des installations de jeunes agriculteurs en prévision. Le projet doit minimiser l'emprise de fonciers sur l'agricole.
- Une voie express, cela veut dire que les circulations d'engins agricoles ne seront pas autorisés ?
- En terme d'économie, les commerces de Martigné-sur-Mayenne bénéficient du passage de la route actuelle. En cas de déviation, ils ne bénéficieront plus de cette activité constatée lors de la rénovation de l'enrobé en 2024, avec une perte de chiffre d'affaires.
- Dans les dix années à venir, il y a environ 15 jeunes agriculteurs qui vont s'installer sur les communes concernées par la route RD 962.
- Passage d'engins agricoles, il ne faut pas d'aménagement comme au 4 chemins, car les pneus d'engin large frottent des deux côtés des rebords en béton.
- Quatre cellules commerciales bientôt en location à Martigné-sur-Mayenne, s'installeront-elles si les flux s'éloignent ?
- Sur la zone Est, attention, présence de lignes à haute tension,
- Pour les Chevries, les habitants réclament un pont pour pouvoir traverser plus facilement de part et d'autre de la RD 962.

Sur le thème de l'environnement :

- On note de nombreuses traversées de gibier au nord de la zone d'études.
- Nécessité de limiter l'impact environnemental en privilégiant des aménagements de sécurité sur place
- On note la présence de chouettes chevêche au niveau du ruisseau de la Motte.
- Au niveau des Cerisiers il y a des zones humides, plusieurs mares à proximité des bâtiments agricoles.
- Cartographier les corridors écologiques